



NOTRE PRIORITÉ : LES ÉLÈVES, L'ÉQUIPE, L'ÉCOLE

SANS AIDE ADMINISTRATIVE : RAPPELEZ PLUS TARD



[Site Internet](#)



[Facebook](#)



[@SNUIPP6](#)

[6](#)

*Brève Internet du SNUipp-FSU 66 du vendredi 8 septembre 2017
SPECIALE DIRECTRICES ET DIRECTEURS D'ÉCOLE*

Le bulletin d'adhésion 2017-2018 est en ligne [le télécharger ici](#) [adhésion en ligne ici](#)

Le gouvernement a supprimé à cette rentrée 23 000 contrats aidés dans les écoles. Cela désorganise fortement les écoles et a des incidences directes sur l'aide administrative avec des baisses drastiques dans les départements. Cela va entraîner à court terme la disparition de l'aide administrative mais aussi l'aide au fonctionnement (BCD, informatique, ateliers...).

La disparition des contrats aidés sans solution de remplacement va entraîner une dégradation des conditions de travail des directeurs et une désorganisation des écoles sans apporter de solution pérenne pour les écoles et en renvoyant les personnels concernés au chômage.

Pour autant, le SNUipp-FSU a toujours dénoncé l'utilisation des « contrats aidés » qui contribuent à la précarisation des personnels et ne garantissent pas la continuité de ces missions essentielles pour l'école. Il a toujours exigé une formation et une qualification de ces personnels et l'instauration de vrais métiers pour aider les directeurs et directrices dans des tâches de plus en plus chronophages.

Depuis le début de l'été, le SNUipp-FSU s'est emparé de cette question (communiqués de presse, présence dans les médias...).

Il a été à l'initiative d'une lettre commune au ministre de l'éducation signée par le Se-Unsa, le Snudi-Fo, le Sgen Cfdt, et la Cgt Educ'action.

Il va proposer dans les prochains jours une carte postale unitaire (organisations syndicales, à la FCPE et aux associations de parents d'élèves en situation de handicap) adressée au premier Ministre qui traite de la question des moyens humains nécessaires aux missions essentielles de l'école (aide administrative et auxiliaire de vie) et également de la question des personnels en contrats aidés.

Le SNUipp-FSU invite chaque directeur et directrice à utiliser le bandeau pour servir de réponse type aux demandes de l'administration (tableaux -notamment celui des APC-enquêtes...) et à en faire le message de leur répondeur.

Dans les réponses aux demandes de l'administration, le bandeau peut être accompagné du petit texte suivant :

« La suppression des aides administratives désorganise l'école et son fonctionnement. Elle m'empêche de mener à bien les tâches administratives qui s'alourdissent. Je me consacre en priorité aux élèves, à l'équipe enseignante et au fonctionnement de l'école. Je ne peux donc pas traiter votre demande pour le moment. »

La suppression de l'aide administrative pourra également être mise à l'ordre du jour des conseils d'école car elle entraîne une désorganisation du fonctionnement de l'école. »

Nous vous invitons également à venir nombreux à la RIS « spéciale direction » le mercredi 27 septembre à 9h au SNUipp-FSU 66 afin d'engager ensemble les actions à venir.

Bon courage à vous,

*Mail : snu66@snuipp.fr SNUipp-FSU 66 : <http://66.snuipp.fr/>
SNUipp-FSU National : <http://www.snuipp.fr>
compte twitter : @snuipp66 Facebook
TEL : 04.68.50.78.44 ou 06.25.85.13.58 (réservé aux syndiqués)
*Se rassembler pour mieux agir : [et si vous vous syndiquez ?](#)
5 élu(e)s sur 7 à la CAPD**